

22. CATÉGORIE U12

22.1 ÉPREUVES

Le calendrier régional du Circuit U12 doit comprendre 5 journées de course. Les épreuves au programme sont le Slalom géant, le Slalom (longs piquets de 27 mm et stobies), le Galom et le Parallèle.

22.2 PASSAGE DES PORTES

22.2.1 Dans les tracés à porte unique, à l'exception de la première, de la dernière porte, des bananes et des chicanes verticales, les portes sont constituées d'un seul piquet.

22.2.2 Une porte est correctement passée lorsque les spatules des deux skis et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte.

22.2.3 En l'absence de piquet extérieur, les deux pieds et les deux spatules des skis du compétiteur doivent avoir contourné le piquet pivot du même côté, déterminé par la ligne de course normale matérialisée par la ligne imaginaire qui relie chaque piquet pivot.

22.3 LES RÈGLEMENTS SUIVANTS SUR LES DISQUALIFICATIONS S'APPLIQUERONT

22.3.1 Après un arrêt, **sans perte d'équipement**, le concurrent peut reprendre sa course en remontant suffisamment pour faire le tour du piquet pivot dans la mesure où, par cette manœuvre, le compétiteur ne gêne pas le compétiteur suivant ou si il n'a pas été déjà dépassé par le compétiteur suivant.

22.4 PERTE D'UN SKI

Pour des raisons de sécurité, lorsqu'il y a **perte d'un ski, il est interdit au coureur de continuer** son parcours sauf si cela s'est produit entre la dernière porte et la ligne d'arrivée et ce, pour toutes les disciplines.

22.5 PASSAGE DE L'ARRIVÉE ET ENREGISTREMENT DES TEMPS

La ligne d'arrivée doit être franchie: soit sur les deux skis, soit sur un ski, soit avec les deux pieds en cas de chute entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Dans ce cas, le temps est pris lorsqu'une partie du corps du concurrent provoque une impulsion sur les installations de chronométrage.

22.3 LISTE DE DÉPART ET TIRAGE AU SORT

22.3.1 L'ordre de départ pour les filles et les garçons se fera par bloc de départ identifiés A, B, C, D, E, F, G, H et I.

27 janv. 2024 – SI – Run 1 (Stobies)	ABCDEFGHI
27 janv. 2024 – SL – Run 2 (Stobies)	BCDEFGHIA
28 janv. 2024 – GS – Run 1	CDEFGHIAB
28 janv. 2024 – GS – Run 2	DEFGHIABC
18 fév. 2024 – SL – Run 1 (25 mm)	EFGHIABCD
18 fév. 2024 – SL – Run 2 (25 mm)	FGH1ABCDE
18 fév. 2024 – SL – Run 3 (25 mm)	GHIABCDEF Annnonce de la Sélection Rassemblement Provincial
10 mars 2024 – GS-Run 1	HIABCDEFG
10 mars 2024 – GS-Run 2	IABCDEFGH
24 mars 2024 – Parallèle	Tirage au sort

22.3.2 L'ordre de départ des coureurs de chaque groupe sera fait par tirage au sort en début de saison. Les jeunes garderont le même numéro de départ, donc le même dossard, toute la saison. Son dossard lui sera remis à la 1^{re} course et il le gardera à la fin de la saison.

21.6.3 L'athlète sera responsable de son dossard :
Obligation de l'avoir pour prendre le départ de la course : aucun départ ne sera autorisé sans dossard (voir #10 p. 8)

22.4 CLASSEMENT INDIVIDUEL ET POINTS DE CIRCUIT

22.4.1 Le classement individuel pour la saison sera établi de la façon suivante :

27 janvier : 2 courses	1 000 points
28 janvier : 2 courses	1 000 points
18 février : 3 courses	1 500 points
10 mars : 2 courses	1 000 points

22.4.2 Chaque course est composée d'une seule manche. Le nombre de courses par jour ne doit pas être inférieur à 2. À moins de dispositions contraires, chaque course entraîne des points de circuit selon la grille de 500. Les médailles et les souvenirs seront remis pour chaque course.

22.4.3 Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.

22.4.4 Les points accumulés lors de l'épreuve parallèle **ne seront pas pris en compte dans le calcul du classement régional** de la saison. (voir 19.1.3)

23. RASSEMBLEMENT PROVINCIAL U12

23.1 PRINCIPE GÉNÉRAL

Skibec Alpin est responsable de la sélection des athlètes et de la coordination de la délégation régionale au championnat provincial. Les parents des athlètes sélectionnés sont responsables du transport et de l'hébergement de leur enfant.

23.2 QUOTAS DE PARTICIPATION

23.2.1 Les quotas sont octroyés par Ski Québec alpin et leur nombre est fixé en fonction du membership de la saison précédente. Les quotas de la zone Skibec sont donnés pour tous les athlètes du territoire : ils doivent donc être partagés entre les coureurs des Grands Circuits U12 (Rive-Nord)

et ceux du circuit Rive-Sud en fonction du nombre d'athlètes de la saison en cours de chaque circuit.

- 23.2.2 Le nombre de quotas et les barèmes de partage entre les circuits de la Rive-Nord et de la Rive-Sud seront affichés sur le site Web de Skibec www.skibecalpin.ca à la fin du mois de janvier de l'année en cours.
- 23.2.3 Aucun quota supplémentaire ne sera demandé pour le Rassemblement U12. En cas exceptionnel (athlète blessé par exemple) le comité technique pourra décider de demander pour ce jeune un quota supplémentaire. La décision du comité technique sera finale et sans appel.

23.3 SÉLECTION DES ATHLÈTES (GRANDS CIRCUITS)

- 23.3.1 Tous les athlètes de la catégorie U12 de la zone Skibec inscrits au Grands Circuits U1(2 Rive-Nord qui ont pris part aux épreuves dudit circuit pendant la saison en cours peuvent être sélectionnés.
- 23.3.2 Pour déterminer la délégation de Skibec Alpin (Grands Circuits) au Rassemblement provincial U12, les courses faites avant le rassemblement seront prises en compte selon les règles du tableau de 22.4.1. Toutefois, compte tenu des délais d'inscription pour le rassemblement, le comité technique de Skibec Alpin conviendra d'une date pour la fin de prise en compte des épreuves. Cette date doit être annoncée avant le début de la saison de courses. **Saison 2024 : 18 février 2024**
- 23.3.3 Au moment de la sélection, s'il y a égalité entre 2 ou plusieurs coureurs se disputant la dernière place, la somme des temps de toutes les courses de ces coureurs sera retenue afin de briser l'égalité.
- 23.3.3 La Rive-Sud est responsable de la sélection de ses athlètes.

23.4 CHOIX DES ENTRAÎNEURS

- 23.4.1 Le C.A. de Skibec Alpin fixe le nombre d'entraîneurs requis pour accompagner les jeunes : ce nombre est fixé selon un ratio minimal de 1 entraîneur pour 7 jeunes, sans tenir compte du nombre de jeunes venant du circuit R-S. Le comité technique suggère les noms des entraîneurs qui formeront l'équipe d'entraîneurs de la région qui doit être, dans la mesure du possible, composée d'entraîneurs féminins et masculins. Ceux-ci nommeront le chef de la délégation dont la formation doit correspondre aux règles émises par SQA.
- 23.4.3 La Rive-Sud est responsable du choix de ses entraîneurs.

23.5 HÉBERGEMENT ET TRANSPORT DES ATHLÈTES ET DES ENTRAÎNEURS

- 23.5.1 Chaque parent est responsable de l'hébergement et du transport de son enfant. Skibec Alpin pourra suggérer de l'hébergement en fonction des suggestions de la région hôte.
- 23.5.2 Skibec Alpin sera responsable de l'hébergement et du transport des entraîneurs qu'il a nommés. (Cette clause ne s'applique pas lorsque le Rassemblement se tient dans un club de la région immédiate de Québec (Mont-Sainte-Anne, Le Relais, Stoneham, Le Massif de Charlevoix).

23.6 PARTAGE DES COÛTS

- 23.6.1 Chaque athlète devra payer ses frais d'inscription et s'il y a lieu ses billets de remontée.
- 23.6.2 Les frais des entraîneurs¹ (hébergement, transport et, s'il y a lieu, vêtement de la délégation), seront divisés à part égale entre tous les athlètes participants de la Rive-Nord (Grands Circuits Volvo de Québec)
- 23.6.2 Le conseil d'administration peut offrir aux athlètes sélectionnés la possibilité d'acheter un vêtement distinctif pour la délégation de la zone. Ce vêtement sera entièrement payé par les athlètes.

23.7 INFORMATIONS AUX PARENTS

Un représentant du C.A. de Skibec Alpin tiendra une rencontre d'information après la dernière course servant à la sélection de la délégation et nommera un parent responsable de la délégation afin de soutenir les entraîneurs.

¹ À moins de décision contraire du Conseil d'administration de Skibec Alpin, lorsque la finale aura lieu dans un club de la région immédiate de Québec (Mont-Sainte-Anne, Le Relais, Stoneham, le Massif de Charlevoix), il n'y aura ni transport, ni hébergement ou repas pour les entraîneurs coordonnés par Skibec Alpin.